

CONCOURS OPTIONS GLOBALES 2019

1. PÉRIODE DU CONCOURS :

Le concours débute le 19 octobre 2018 à 8 h 30, heure avancée de l'Est (HAE) et prend fin le 19 octobre 2018 à 16 h 30 HAE.

2. ADMISSIBILITÉ :

Le concours est ouvert à tous les participants au 68^e congrès de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) ayant atteint l'âge de la majorité; à l'exception des exposants, des commanditaires, des employés et des membres de l'exécutif de la CMEQ et des membres de leur famille.

3. COMMENT PARTICIPER :

Un coupon de participation sera remis à chaque participant au congrès lors de son inscription. Chaque participant au concours doit y inscrire ses prénom, nom et entreprise. Lors de la visite d'un stand donné, le participant devra faire signer son coupon par l'exposant. Un coupon devra comporter dix (10) signatures obtenues lors de la visite des stands pour être admissible au concours. Une fois les signatures obtenues, le participant devra aller déposer son coupon dans la boîte de tirage déposée sur la table d'accueil du 68^e congrès de la CMEQ située au foyer de l'hôtel. L'ensemble des signatures des exposants sera recueilli le samedi 20 octobre 2018 afin de procéder à une vérification lors du tirage du prix.

Le dépôt de l'ensemble des coupons doit être fait au plus tard à 17 h, le samedi 20 octobre 2018 à la table de l'inscription du Congrès 2018.

4. LE PRIX ET SA VALEUR APPROXIMATIVE AU DÉTAIL :

Deux billets « Option globale » pour le 69^e congrès de la CMEQ qui aura lieu les 4 et 5 octobre 2019 à l'hôtel Château-Bromont de Bromont ainsi qu'un hébergement en chambre double et le stationnement pour un véhicule durant la période du congrès. La valeur totale du prix s'élève à 1 500 \$. Cet ensemble constituant « le prix » est non monnayable, non échangeable, non transférable en tout ou en partie. Le prix est offert par la CMEQ, 5925, boulevard Décarie, Montréal, Québec, H3W 3C9.

5. TIRAGE AU SORT DU PRIX ET SÉLECTION DU GAGNANT :

Le 20 octobre 2018, lors du banquet de clôture du 68^e congrès, salles 2, 3 et 4 de l'Hôtel Delta Trois-Rivières, 1620, rue Notre-Dame Centre, Trois-Rivières, QC G9A 6E5.

Le tirage sera fait par un représentant de la CMEQ et sous la surveillance de M^e Julie Senécal, directrice générale adjointe aux affaires juridiques et secrétaire générale de la CMEQ, entre 19 h 00 et 21 h 30. La vérification du billet gagnant sera effectuée sur place afin de s'assurer de l'admissibilité du gagnant et du billet sélectionné. Le nom du gagnant sera alors annoncé devant l'assemblée présente par le président de la CMEQ.

Lors de la remise du prix, si le gagnant est sur place, lors du tirage le samedi 20 octobre 2018, pour recevoir son prix, il sera photographié et un article sera publié sur le site Internet de la CMEQ au www.cmeq.org.

Si le gagnant n'est pas sur place, la CMEQ lui enverra par la poste le prix entre le 22 et le 31 octobre 2018.

6. IDENTIFICATION DU GAGNANT :

Le gagnant doit être un membre en règle de la CMEQ pour réclamer son prix. Un membre de la CMEQ est une entreprise titulaire d'une licence d'entrepreneur en électricité. Autrement dit, le gagnant du concours est une entreprise membre de la CMEQ. À titre de gagnant, l'entreprise peut attribuer le prix à une personne travaillant pour elle.

7. UN DIFFÉREND quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'intervention pour tenter de la régler.